

Nom du demandeur :

Adresse du domicile:

.....

Tél (portable et/ou fixe):

Courriel:

Dénomination de l'association:

Fonction au sein de l'association :

Adresse du siège:

.....

Numéro d'agrément Jeunesse et Sports (associations sportives) :

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire selon l'art L3321-1 du code de la santé publique (CS).

Groupe 1 (boissons sans alcool, eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat...) *non soumis à arrêté*

Groupe 3 (Boissons fermentées non distillées : vin, bière, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis, les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 d'alcool pur) – *soumis à arrêté.*

Indique que durant la manifestation nous tiendrons une petite restauration (précisez) : ...

.....

Lieu:

Date:

Horaires (début et fin):

Manifestation concernée:

Fait à

Le

Signature et Cachet de l'association

Cadre réservé à l'administration

Nos Ref :

- Avis favorable pour l'ouverture d'un débit de boisson temporaire de groupe 1.
 Avis favorable pour petite restauration
 Avis défavorable selon le motif suivant :

Prescriptions :

Règles sanitaires de la DDPP
(transmises par mail) à respecter

Daniel FABRE,
Maire d'Ambérieu-en-Bugey